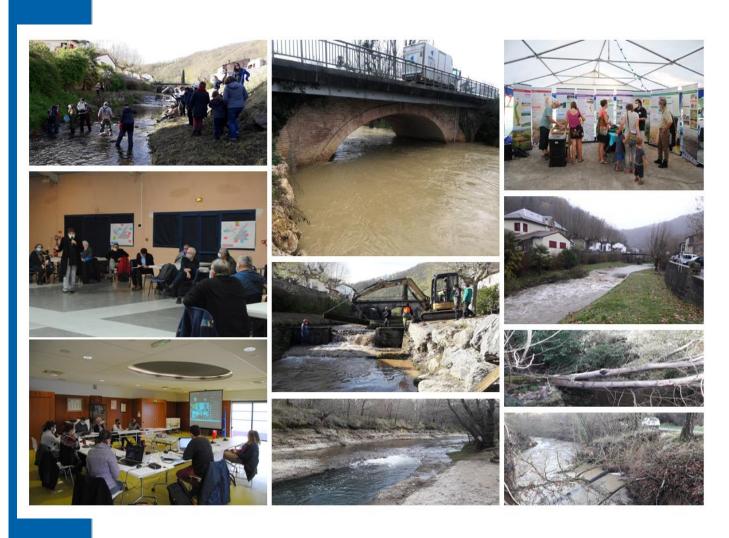


# Syndicat Mixte Interdépartemental de la Vallée de la Lèze

# **RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021**



SMIVAL
Hôtel de Ville
31410 SAINT SULPICE SUR LÈZE
Tél.: 05 61 87 38 49
accueil@smival.fr – wwww.smival.fr

Février 2022

# **SOMMAIRE**

I. TERRITOIRE ET MODALITÉS D'INTERVENTION DU SYNDICAT3			
A. CONTEXTE D'INTERVENTION	3		
1. Un syndicat à l'échelle de la vallée de la Lèze	3		
2. Un syndicat pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondat	tions4		
3. Un lieu de débat et de décision des élus de la vallée	5		
B. COMITE SYNDICAL	7		
C. MOYENS TECHNIQUES ET HUMAINS	9		
II. GESTION DES RIVIÈRES	10		
A. BILAN D'EXECUTION DES MISSIONS	10		
1. Opérations groupées d'entretien régulier de la Lèze et de ses affluents	10		
i. Programmes pluriannuels de gestion (PPG) 2006-2022			
ii. Entretien régulier : tranche 9 du Programme Pluriannuel de Gestion 2013-2022			
iii. Étude de révision du Programme Pluriannuel de Gestion (PPG)			
B. Sensibilisation			
1. Communication auprès des riverains			
2. Animation à la fête des ConfluenceS			
C. GESTION DE L'ESPACE DE MOBILITE DE LA LEZE			
Travaux de retalutage de berge au camping municipal du Fossat			
2. Sensibilisation et conseils techniques auprès des communes et des particuliers .			
3. Plantations de ripisylve			
D. CONTINUITE ECOLOGIQUE			
E. QUALITE DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES			
1. Suivi hydrologique			
2. Étude de la qualité de l'eau de la Lèze			
3. Expérimentation de lutte contre la renouée du Japon			
4. Préservation des zones humides	22		
III. PREVENTION DES INONDATIONS	22		
A. ANIMATION, COORDINATION ET PILOTAGE	23		
1. Animation générale du PAPI d'intention et assistance à maitrise d'ouvrage	23		
2. Communication et outils de sensibilisation			
3. Atelier de concertation « agriculture et inondations dans le bassin de la Lèze ».	26		
4. Ateliers de concertation « les habitants face aux inondations »	29		
B. AMELIORATION DES CONNAISSANCES ET OUVRAGES HYDRAULIQUES (AXES 1, 6 ET 7 DU PAPI D'IN			
C. DISPOSITIFS DE SURVEILLANCE, ALERTE ET GESTION DE CRISE (AXES 2 ET 3 DU PAPI D'INTENTION)	33		
1. Dispositifs de surveillance et d'alerte de crue sur le bassin de la Lèze	33		
2. Démarche « Inondations, je me prépare en famille »			
3. Accompagnement dans la mise à jour des Plan Communaux de Sauvegarde			
D. REDUCTION DE VULNERABILITE (AXE 5 DU PAPI D'INTENTION)			
1. Diagnostics de vulnérabilité des particuliers et professionnels			
2. Travaux de réduction de vulnérabilité des bâtiments publics			
3. Stratégie globale de réduction de vulnérabilité			
E. TABLEAU RECAPITULATIF DES MISSIONS			
F. Indicateurs de reussite	40		
IV. REVUE DE PRESSE	41		

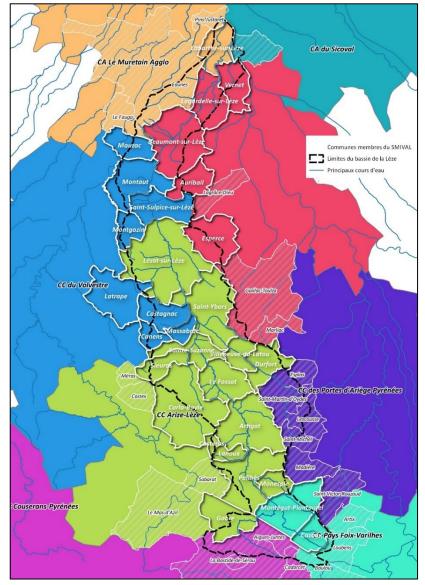
## I. TERRITOIRE ET MODALITÉS D'INTERVENTION DU SYNDICAT

### A. Contexte d'intervention

### 1. Un syndicat à l'échelle de la vallée de la Lèze

1875, 1932, 1952, 1977, 2000, 2007, la vallée de la Lèze est régulièrement touchée par des épisodes de crues catastrophiques provenant du débordement de la Lèze, de ses affluents ou de ruissellements des versants et coulées de boue. En particulier, la crue de juin 2000 a considérablement impacté l'ensemble des populations, des bourgs et des activités économiques de la vallée, avec plusieurs millions d'euros de dégâts.

Face à cet épisode catastrophique les élus de la vallée ont décidé de se regrouper en 2003 au sein d'un syndicat mixte interdépartemental afin de mener une politique publique cohérente d'aménagement, de gestion des rivières et de prévention des inondations. Le SMIVAL, Syndicat Mixte Interdépartemental de la Vallée de la Lèze, a ainsi été créé en 2003 à la suite de la grande crue de juin 2000.



Périmètre statutaire du SMIVAL

Le SMIVAL intervient ainsi sur 30 communes, réparties au sein de 5 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre (EPCI FP), sur les deux départements de l'Ariège et de la Haute Garonne :

#### En Haute Garonne:

- C.A. Muretain Agglomération :
  - Labarthe sur Lèze
- C.C. Bassin Auterivain:
  - Auribail
  - o Beaumont sur Lèze
  - o Esperce
  - Lagardelle sur Lèze
  - Vernet
- C.C. Volvestre
  - o Canens
  - Castagnac
  - Latrape
  - Massabrac
  - Mauzac
  - Montaut
  - Montgazin
  - Saint Sulpice sur Lèze

#### En Ariège :

- C.C. Arize Lèze
  - Lézat sur Lèze
  - Saint Ybars
  - o Sainte Suzanne
  - Le Fossat
  - o Artigat
  - o Pailhès
  - o Gabre
  - Villeneuve du Latou
  - o Durfort
  - Sieuras
  - Carla Bayle
  - Monesple
  - Lanoux
  - Casteras
- CA Pays Foix Varilhes
  - Montégut Plantaurel
  - Cazaux

#### 2. Un syndicat pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations

Agissant à l'échelle du bassin hydrographique, le SMIVAL est un syndicat mixte dit « fermé », créé en application de l'article L.5711 du CGCT1. Il a vocation à mener des actions à l'échelle du bassin versant et permet la mutualisation de moyens et d'expertises, au service de l'ensemble des communes et des habitants de la vallée. Structure proche du terrain, le SMIVAL répond aux enjeux locaux de la gestion de l'eau en s'inscrivant dans les politiques plus globales comme la Directive Cadre sur l'Eau et la Directive Inondations, les politiques nationales telles que la stratégie nationale de gestion des risques d'inondation, ou plus locales comme le Plan de Gestion des Risques d'Inondation et le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux, les projets de Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux, de Plan de Gestion d'Etiage.

Le syndicat a ainsi pour objet de concourir à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, la prévention des inondations et la préservation et gestion des milieux aquatiques, à l'échelle du bassin versant de la Lèze et de l'Ayguère. Son action s'inscrit dans les principes de solidarité territoriale. Dans le cadre de son objet, le SMIVAL exerce les compétences suivantes :

- l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau,
- la défense contre les inondations et contre la mer,
- la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Code Général des Collectivités Territoriales

La problématique des inondations constitue un enjeu primordial pour la vallée de la Lèze. Aussi, le SMIVAL a-t-il élaboré en 2006 le Schéma de Prévention des Inondations de la Lèze qui établit un programme d'actions, validé par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Aménagement du territoire en 2007 comme Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI).

Le programme PAPI 2006-2016 visait en particulier à réduire les inondations de la Lèze par des casiers écrêteurs de crues. Mais ces ouvrages structurants ont fait l'objet d'une forte réévaluation financière en 2012 à plus de 20 millions d'euros, remettant en cause leur réalisation dans le cadre contractualisé du PAPI initial. Une réorientation de ce programme a été actée en février 2015, dont les actions ont été engagées entre 2015 et 2017 à hauteur d'un million d'euros. Ainsi, sur la période 2006-2017, 3,7 millions d'euros ont été engagés pour réduire les risques d'inondation et gérer les rivières.

La période 2017-2019 a été consacrée à l'évaluation des actions mises en œuvre pendant dix ans et à l'élaboration d'un nouveau programme d'action qui a fait l'objet d'une validation par les instances dans le courant de l'année 2019, aboutissant à la signature en août 2019 de la convention cadre du programme d'actions de prévention des inondations, PAPI d'intention de la Lèze 2019-2022.

Ce nouveau programme d'actions, qui comprend 7 axes de travail, totalisant 19 actions, pour un montant global de 980 k€ vise à définir les moyens de vivre avec le risque inondation par la maîtrise de l'urbanisation, l'adaptation des enjeux existants, la sensibilisation des populations et l'amélioration de la gestion de crise.

La sensibilité particulière du bassin aux coulées de boue, comme on a pu le constater en mai et juin 2007 et en juillet 2018, a amené le SMIVAL à s'engager sur le sujet des ruissellements sur les versants afin de mener des actions correctives, en collaboration avec les acteurs concernés.

Afin de faciliter l'écoulement des eaux en crue dans les secteurs d'enjeux, d'éviter la formation d'embâcles et de favoriser une végétation équilibrée, le SMIVAL a entrepris depuis 2004 des travaux de gestion de la Lèze et de ses affluents, réalisé des études et mené un suivi des cours d'eau et des problématiques qui y sont liées sur l'ensemble du bassin versant de la Lèze. L'intervention du syndicat s'inscrit en particulier dans le cadre d'une déclaration d'intérêt général (DIG) du 22 septembre 2014, prolongée en 2019, qui en fixe les objectifs et habilite le SMIVAL à intervenir sur terrains privés. Au-delà des travaux, l'objectif de l'action du SMIVAL est de préserver les milieux aquatiques et favoriser la conciliation des usages, en s'intéressant à l'ensemble des enjeux liés aux rivières, tels que la qualité de l'eau, les écosystèmes aquatiques, la baignade.

Les contributions des collectivités membres permettent au syndicat de disposer de 232 k€ de ressources propres. Avec des aides financières apportées par les partenaires, en particulier dans le cadre du PAPI Lèze, le SMIVAL a réalisé 206 k€ de dépenses réelles de fonctionnement et 344 k€ de dépenses réelles d'investissement en 2021.

Le SMIVAL est représenté dans plusieurs instances dans les domaines de la prévention des inondations et de la gestion des rivières, notamment au sein du Centre européen de prévention des inondations (CEPRI), au Bureau de la Commission locale de l'eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de gestion des eaux (SAGE) des Bassins versants des Pyrénées ariégeoises, au sein de l'Association Arbres et Paysages d'Autan

#### 3. Un lieu de débat et de décision des élus de la vallée

Le Comité syndical est composé de 28 délégués désignés par les instances délibérantes des collectivités membres du syndicat.

Le Bureau du syndicat s'est réuni cinq fois dont une en visio-conférence en raison des contraintes sanitaires. Le Comité syndical s'est réuni à quatre reprises. Des échanges se tiennent régulièrement avec les cinq Etablissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI FP) membres du syndicat et avec les partenaires techniques et financiers.

Des contacts réguliers se tiennent également avec les Parlementaires de la vallée pour les informer de l'avancement des actions et les interroger sur certains aspects de la réglementation ou des financements.

#### Dates clés :

	12 janvier	Rencontre avec Serge BAURENS, Président de la CC Bassin Auterivain
$\triangleright$	15 janvier	Rencontre avec Michel Audinos, Vice-président de la CA Pays Foix-Varilhes
$\triangleright$	09 février	Réunion avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne
	10 février	Bureau du SMIVAL
	17 février	Comité syndical du SMIVAL
	3 mars	Comité syndical du SMIVAL
	9 mars	Rencontre avec David CARLIER, Vice-président du Muretain Agglo
	18 mars	Rencontre avec Christine TÉQUI, Présidente du SMDEA
	18 mars	Rencontre avec Denis Turrel, Président de la CC Volvestre
	21 mai	Rencontre avec le Sénateur Pierre MEDEVIELLE
	24 juin	Echange avec la municipalité de Labarthe sur Lèze
	28 juin	Bureau du SMIVAL
	5 juillet	Rencontre avec la Députée Elisabeth TOUTUT-PICARD
	5 juillet	Comité syndical du SMIVAL
	6 juillet	Echange avec la municipalité de Pins Justaret
	27 juillet	Echange avec la municipalité de Sainte Suzanne
	29 juillet	Echange avec la municipalité d'Artigat
	24 août	Rencontre avec André MANDEMENT, Président du Muretain Agglo
	30 août	Rencontre avec Laurent PANIFOUS, Président de la CC Arize Lèze
	7 sept	Bureau du SMIVAL
	20 oct	Rencontre avec Georges MERIC, Président du Conseil Départemental de la Haute-Garonne
	26 octobre	Bureau du SMIVAL
	26 oct	Rencontre Muriel FREYCHE, Conseillère Départementale de l'Ariège
	27 oct	Rencontre avec Bernard BAGNERIS, Vice-Président du Conseil Départemental de la Haute-Garonne
	23 nov	Comité syndical du SMIVAL
	29 nov	Commission GEMAPI de la CC Volvestre
	3 déc	Réunion avec l'Agence de l'eau Adour Garonne
	13 déc	Bureau du SMIVAL
	15 déc	Réunion des 5 EPCI FP membres du SMIVAL

## **B.** Comité syndical

#### Collectivités membres

Communauté d'Agglomération Muretain Agglo Communauté de Communes Bassin Auterivain Communauté d'Agglomération Foix Varilhes Communauté de Communes Arize Lèze

Communauté de Communes du Volvestre

• • • •	
('Amite	syndical
COIIIICC	<b>3y</b> Haicai

		Comité s
Collectivité	Prénom	Nom
	Jean-Jacques	MARTINEZ
	Michel	RUEDA
Muretain Agglo	André	MORERE
Aggio	Jean-Marc	BERGIA
	Isabelle	SEYTEL
	Nicolas	CALMES
	Fanny	CAMPAGNE-
	, anny	ARMAING
CC Bassin	Jean-Claude	GIRAUD
Auterivain	Régis	GRANGE
	Patrick	LACAMPAGNE
	Denis	BOYER
	Jean-Louis	GAY
CC Volvestre	Pierre	VIEL
cc voivestie	Chantal	GILAMA
	Sylvette	CONDIS

Collectivité	Prénom	Nom
	François	VANDERSTRAETEN
	Jean-Paul	DEJEAN
	Laurent	PANIFOUS
	Jean-Marc	CANTEGRIL
	Alain	DEDIEU
	Jean-Claude	COURNEIL
CC Arize Lèze	Jean	LABORDE
	Lyliane	DESCUNS
	Yvon	LASSALLE
	Francis	BOY
	Elisabeth	ALBERO
	Philippe	JALOUX
	Jean-Louis	CAUHAPE
	Dominique	ANTOLINI
CA Foix-Varilh	Thibaut	ESTRADE

#### Bureau

Jean-Jacques MARTINEZ

Vice-présidents : Membres du Bureau : Pierre VIEL Denis BOYER Francis BOY Jean-Louis CAUHAPE Nicolas CALMES Sylvette CONDIS

François VANDERSTRAETEN Jean-Claude COURNEIL

Jean-Claude GIRAUD Jean-Marc BERGIA

Yvon LASSALLE

## Jean-Jacques MARTINEZ

Président

### **Thomas BREINIG**

Directeur

**Janine PIGNAT** Comptabilité

**Carole DHUMIERES** Gestion des rivières **Veronica LEON** Prévention des inondations

#### **Prestataires**

Assistance à Maitrise d'Ouvrage Maitrise d'Œuvre Bureaux d'Études Entreprises de travaux

## Les élus du Bureau



Jean-Jacques MARTINEZ



Pierre VIEL



Francis BOY



Nicolas CALMES



Jean-Claude COURNEIL



Jean-Claude GIRAUD



Yvon LASSALLE



Denis BOYER



Jean-Louis CAUHAPE



Sylvette CONDIS



François VANDERSTRAETEN



Jean-Marc BERGIA

## L'équipe technique



Thomas BREINIG



Veronica LEON



Carole DHUMIERES



Janine PIGNAT

### C. Moyens techniques et humains

Pour mettre en œuvre sa politique de prévention des inondations et de gestion des milieux aquatiques, le SMIVAL dispose d'une équipe de quatre agents représentant 3,3 équivalents temps pleins. L'année a été marquée par des redistributions internes des temps de travail : un passage à temps partiel 80%, une augmentation de la quotité de 0,1%, recrutement d'un contractuel en fin d'année permettant un tuilage. Un volontaire du service civique s'est également mobilisé pendant 6 mois sur la sensibilisation des populations à la prévention des inondations et à la préservation des rivières. Cette équipe interne assure la gestion administrative du syndicat, le pilotage des études, la prescription des travaux, une maitrise d'œuvre interne, le lien avec les citoyens, les élus, les administrations. Le recours à des prestataires externes permet de réaliser les tâches spécialisées telles que les opérations lourdes de travaux, l'ingénierie technique et les études spécialisées.

La professionnalisation des agents du SMIVAL est assurée notamment au moyen de formations et de mise en réseau entre collègues.

Le travail de dématérialisation des actes et de mise en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) se poursuit.

#### Dates clés :

26 mars Journée technique sur la sécurité des chantiers - association Demain Deux Berges

11 juin Assemblée Générale de l'Association Demain Deux Berges
 1 juillet Réunion DDT de la Haute-Garonne sur la gestion des rivières

➤ 12 juillet Prise de poste du volontaire du service civique

➤ 1 décembre Prise de poste du Volontaire Territorial en Administration

2 décembre Réunion DDT de la Haute-Garonne sur la gestion des rivières

# II. GESTION DES RIVIÈRES

### A. Bilan d'exécution des missions

Les statuts du SMIVAL prévoient que le syndicat est compétent notamment pour l'aménagement du bassin de la Lèze, l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides. Cette compétence est exercée au travers d'une animation auprès des riverains et des institutions de la vallée, des études pour mieux comprendre le fonctionnement de la rivière et définir les modalités d'intervention les plus adaptées aux enjeux, des travaux pour améliorer la qualité de la rivière.

#### 1. Opérations groupées d'entretien régulier de la Lèze et de ses affluents

### i. Programmes pluriannuels de gestion (PPG) 2006-2022

L'entretien régulier des cours d'eau vise à permettre un écoulement naturel des eaux, maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre et de contribuer à son bon état écologique » (article L215-14 du Code de l'Environnement), notamment en préservant la faune et la flore dans le respect du bon fonctionnement des écosystèmes. Constatant que l'entretien régulier des rivières n'est pas toujours réalisé par les riverains, et afin d'en assurer l'exécution coordonnée à l'échelle de la vallée, le SMIVAL réalise une opération groupée d'entretien régulier des cours d'eau en substitution des riverains.

#### Période 2006-2012

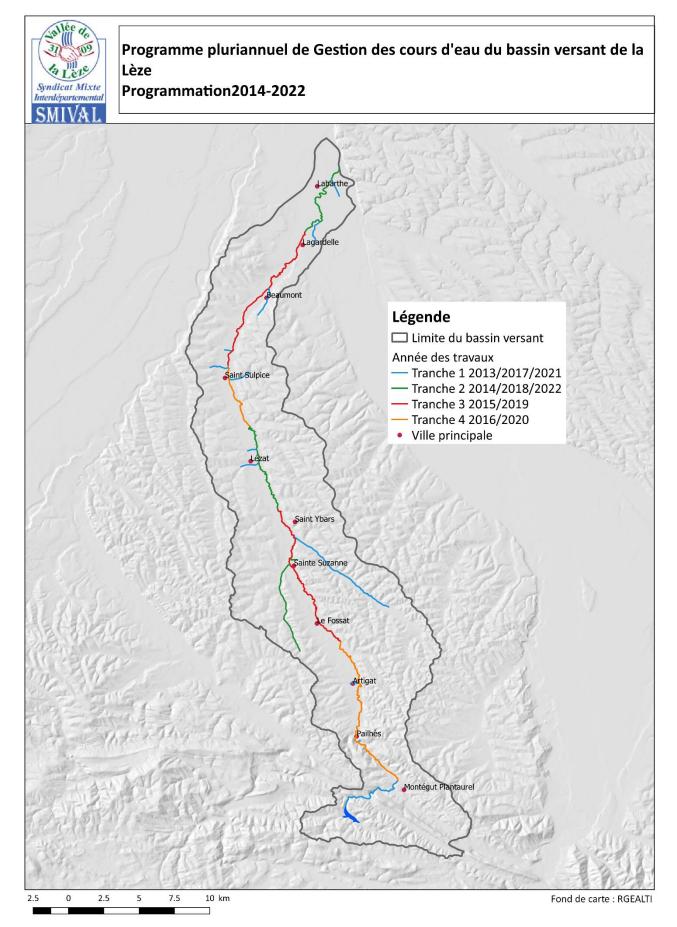
Le SMIVAL a ainsi mis en place un programme pluriannuel de restauration et d'entretien de la Lèze et de ses principaux affluents dans le cadre d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG), approuvé par arrêté préfectoral du 21 février 2006. Le SMIVAL a procédé annuellement à des travaux de restauration de la Lèze et de ses affluents afin d'assurer une gestion globale et cohérente des cours d'eau du territoire.

Dans le cadre de ce programme pluriannuel de gestion, cinq tranches de travaux ont été réalisées selon un rythme annuel, permettant la restauration puis l'entretien de l'ensemble du linéaire de la Lèze.

#### • Période 2013-2022

Souhaitant poursuivre les démarches de gestion des cours d'eau, le SMIVAL a procédé à une révision du programme en 2012, afin de poursuivre l'opération groupée d'entretien des cours d'eau du territoire sur les années 2013 à 2022. Ce dernier a été approuvé par la signature de l'arrêté interpréfectoral en septembre 2014 prorogée en 2019. Depuis, le SMIVAL poursuit les travaux de restauration et d'entretien de la Lèze et ses affluents, ce qui représente 96 kilomètres de cours d'eau, chaque tronçon étant entretenu tous les quatre ans :

- le Monesple sur la commune de Pailhès,
- le Latou sur les communes de Durfort et de Villeneuve du Latou,
- le Jacquart sur la commune d'Artigat,
- le Bélinguié sur la commune de Sainte Suzanne,
- le Rosé et le Peyjouan sur la commune de Lézat sur Lèze,
- la Sabatouse sur la commune de Montaut,
- l'Argente sur la commune de Beaumont sur Lèze,
- le Mondouly (Lissié) sur la commune de Labarthe sur Lèze,
- la Lèze entre le barrage de Mondély et la confluence avec le Roziès.



Programmation des travaux d'entretien des cours d'eau du bassin versant de la Lèze

En 2014, suite à une violente crue de la Lèze le 25 janvier, une tranche de travaux non prévue dans le programme pluriannuel de gestion a été réalisée afin de procéder à la restauration de la Lèze dans la traversée des bourgs. La signature de l'arrêté préfectoral intervenue en septembre 2014 a amené à reporter l'exécution de la tranche de restauration des nouveaux linéaires. De ce fait, trois tranches de travaux ont été réalisées en 2015.

Suite à la crue du 16 juillet 2018, une tranche de travaux exceptionnels a également été engagée en complément des interventions régulières.

Sur la période 2014-2021, le SMIVAL a ainsi engagé :

- La restauration de 25 km de cours d'eau, dont 5 km traités suite à la crue de janvier 2014, pour un montant de 121 571 € HT,
- L'entretien sur la Lèze réalisé de 2014 à 2021, sur un linéaire cumulé de 219 km, pour un montant de près de 450 000 € HT.

#### ii. Entretien régulier : tranche 9 du Programme Pluriannuel de Gestion 2013-2022

En 2021, la tranche 9 du programme pluriannuel de gestion prévoyait l'entretien de la Lèze et de ses affluents sur un linéaire total de 24 351 ml sur les communes de Gabre, Montégut Plantaurel, Pailhès, Artigat, Durfort, Villeneuve du Latou, Saint Ybars et Lézat en Ariège et les communes de Saint Sulpice sur Lèze, Montaut, Beaumont sur Lèze, Lagardelle sur Lèze et Labarthe sur Lèze en Haute Garonne.

Le diagnostic a été réalisé entre février et avril et a permis de constater que les travaux se limiteraient à un entretien léger en secteurs urbanisés et des interventions ponctuelles en secteurs agricoles et naturels.

A l'issue de procédure de mise en concurrence, les travaux ont été confiés à l'entreprise SATF pour un montant de 25 990 € HT pour le lot concernant l'entretien régulier. Cette année un second lot à bons de commande a été passé pour traiter les travaux ponctuels non prévus dans l'entretien régulier. Ce marché a également été confié à l'entreprise SATF pour un montant maximal de 11 000 € HT

Ce marché a été passé en même temps que celui de travaux réguliers soit en juillet 2021. A la fin de l'année 2021, une seule unité du marché a été réalisée.

Avant le passage du marché, plusieurs interventions se sont avérées nécessaires sur la Lèze au Fossat, à Beaumont sur Lèze et à Labarthe, sur le Rosé à Lezat et sur le ruisseau de Canalès à Carla Bayle. Ces interventions ont été réalisées par la société Grimpvert 09 pour un montant total de 10 448 € TTC. Ces opérations consistaient en des enlèvements d'embâcles, d'arbre penchés...





Travaux d'entretien de la Lèze et visites de chantier

Le SMIVAL assure en régie la maîtrise d'œuvre des travaux, c'est-à-dire la définition, le pilotage et le contrôle des travaux. Le SMIVAL assure également le lien entre les riverains, les élus, l'administration et l'entreprise chargée des travaux.

#### Dates clés :

Février à Avril Diagnostics de terrain préparatoires aux travaux

> 30 mars Travaux ponctuels sur le Rozé à Lezat

11 au 15 avril Travaux ponctuels au Fossat, à Carla Bayle, Saint Ybars, et à Lezat sur Lèze

Avril Préparation et envoi des 200 conventions aux riverains

17 mai Travaux ponctuels à Beaumont sur Lèze et à Labarthe sur Lèze

7 juin Publication du marché de travaux

> 12 juillet Envoi des DT aux gestionnaires de réseaux

15 juillet Analyse des offres30 juillet Notification à SATF

2 août Réunion de cadrage des travaux avec l'entreprise SATF

30 août Travaux ponctuels à Labarthe sur Lèze, enlèvement d'un frêne cassé

31 août Démarrage des travaux en Ariège
 6 sept Visite de chantier à Villeneuve du Latou
 14 sept Démarrage des travaux en Haute-Garonne

➤ 19 oct Réception des travaux

## iii. Étude de révision du Programme Pluriannuel de Gestion (PPG)

La précédente étude de gestion des cours d'eau menée en 2011-2012 a proposé de nouvelles modalités de gestion des cours d'eau, défini un espace de mobilité des cours d'eau ainsi que les modalités d'intervention du syndicat sur les sites soumis à érosion de berges. L'arrêté interpréfectoral du 22 septembre 2014 a déclaré d'intérêt général les travaux d'entretien régulier des cours d'eau et autorise le programme pluriannuel de gestion des cours d'eau sur la période 2012-2022. L'arrêté interpréfectoral est arrivé à échéance en septembre 2019 et a ainsi fait l'objet d'un renouvellement par arrêté interpréfectoral le 31 juillet 2019.

Au regard des obligations d'application de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) pour améliorer la qualité de la Lèze, il est nécessaire de travailler sur plusieurs thématiques comme les érosions de berge, l'espace de mobilité de la rivière, la qualité physico-chimique de l'eau, la restauration des habitats, la lutte contre les ruissellements ou encore l'amélioration de la continuité écologique.

Ainsi, le Comité syndical du SMIVAL souhaite mener une étude diagnostic pour réviser le programme pluriannuel de gestion des cours d'eau du bassin versant de la Lèze et de l'Ayguère et définir les axes d'amélioration et la maîtrise d'œuvre dans les années à venir.

L'étude de révision du PPG s'est poursuivie en 2021, par la finalisation de l'étape d'état des lieux et sa validation en comité de pilotage lors du premier trimestre. La phase de diagnostic a conduit à l'organisation de 3 rencontres de concertation réparties sur le territoire afin de préparer le diagnostic et le plan d'action.

Les réunions se sont tenues à la fois en présentiel et en distanciel afin de permettre au maximum de personnes de pouvoir participer malgré le contexte sanitaire.

L'étape de diagnostic se finalise en cette fin d'année 2021 afin d'être validée en comité de pilotage en février 2022 et elle sera suivie de la rédaction du plan d'action et de la Déclaration d'Intérêt Général (DIG).







Relevé granulométrique sur la Lèze et réunion du COPIL le 3 mars 2021 et du COTECH le 30 novembre 2021

Etat des lieux des ruisseaux de Las Estrilles et du Bousquet au Fossat

### Dates clés :

6 janvier

	o janviei	Liai des lieux des l'aisseaux de Las Estilles et du bousquet au l'ossat
$\triangleright$	7 janvier	Etat des lieux du ruisseaux des Amillous
$\triangleright$	8 janvier	Etat des lieux du Riouas
$\triangleright$	19 janvier	Etat des lieux du ruisseau du Fustié
>	21 janvier	Rencontre avec la municipalité de Saint Sulpice sur Lèze
>	24 février	Visite de terrain zone médiane avec le bureau d'étude Naldéo
>	9 mars	Rencontre avec le Muretain Agglo
>	23 et 24 mars	Ateliers de concertations à Labarthe sur Lèze , Saint Sulpice sur Lèze et Le Fossat
>	8 avril	Visite de terrain zone amont avec le bureau d'étude Naldéo
>	15 et 16 avril	Terrain transport solide sur la Lèze
>	29 avril	Terrain transport solide sur la Lèze avec la Fédération de pêche 31
>	4 mai	Visite de terrain zone aval avec le bureau d'étude Naldéo
>	24 juin	Réunion de concertation municipalité de Labarthe sur Lèze
>	8 juillet	Rencontre avec la municipalité de Pins Justaret sur le thème de l'entretien des cours d'eau
>	27 juillet	Rencontre avec la municipalité de Sainte Suzanne sur le thème de la restauration hydromorphologique du Bélinguié
>	29 juillet	Rencontre avec la municipalité d'Artigat sur le thème de la restauration hydromorphologique du Jacquart
>	30 août	Rencontre avec la municipalité de Montégut-Plantaurel sur le thème du piétinement bovin
>	30 sept	Rencontre avec la Communauté de Communes du Volvestre
>	7 oct	Rencontre avec l'association ASCV (association de riverains) sur le thème de l'entretien de l'Ayguère
>	15 oct	Rencontre avec la municipalité de Lagardelle sur Lèze sur le thème de l'entretien du Pradallot
>	26 oct	Rencontre avec les services techniques de la municipalité de Pins Justaret sur les linéaires entretenus par la commune et un projet de restauration hydromorphologique du Haumont

#### **B.** Sensibilisation

#### 1. Communication auprès des riverains

La sensibilisation a été visée comme un axe majeur du programme d'intervention du SMIVAL. Chaque année, à la demande des riverains, des visites sont tenues sur différents sites du bassin versant au sujet des cours d'eau, et plus particulièrement de leur devoir d'entretien.

La technicienne est ainsi amenée à se rendre sur site en présence des riverains, et à leur donner des conseils personnalisés sur plusieurs sites différents visant à préserver la qualité écologique des cours d'eau tout en assurant l'écoulement naturel des eaux. Les conseils donnés portent généralement sur la nécessité de conserver une ripisylve locale et diversifiée, en ce qu'elle joue de nombreux rôles dans la qualité des écosystèmes (filtration de l'eau, réservoir de biodiversité...), dans la qualité du cours d'eau (maintien des berges, régulation de la température...) et dans la réduction des effets des inondations en freinant les écoulements et en favorisant l'infiltration de l'eau.

En particulier, plusieurs visites sur le terrain ont été organisées avec les riverains sur les communes de Saint Ybars, Le Fossat, Beaumont sur Lèze Labarthe sur Lèze, Montaut, et Castagnac en vue de leur apporter un conseil technique et/ou réglementaire sur les techniques d'entretien de la ripisylve. Ce contact avec les riverains a d'autre part permis de présenter et de promouvoir les actions entreprises par le SMIVAL.

Lors des travaux d'entretien des berges, plusieurs riverains ont également été rencontrés en vue de leur expliquer les travaux menés par le Smival et rappelé les règles d'entretien des berges notamment les droits et devoir des riverains. Ainsi, les bonnes pratiques en termes d'intervention à proximité des milieux aquatiques ont été rappelées aux riverains.

Enfin, le SMIVAL a été saisi de projets d'installations industrielles à proximité des cours d'eau. Plusieurs points d'attention ont été relevés, en particulier au regard des objectifs de non-dégradation des masses d'eau, issus de la Directive cadre sur l'eau, et transmis à la Préfecture pour interrogation.





15/43

Exemple de constats effectués sur le terrain à Lezat, Montaut et Beaumont sur Lèze.

#### Dates clés :

$\triangleright$	22 janvier	Visite à Lagardelle sur Lèze au sujet d'un busage sur le cours d'eau du Pradallot
$\triangleright$	05 mars	Visite pour expertise arbres tombés dans la Lèze, à Artigat, Le Fossat et Saint Ybars
$\triangleright$	18 juin	Visite pour expertise d'un arbre tombé dans la rivière au Fossat
$\triangleright$	25 juin	Visite à Beaumont sur Lèze au sujet d'une coulée de boue sur le ruisseau d'Argent
$\triangleright$	02 juillet	Visite pour expertise d'un arbre cassé à Labarthe sur Lèze
$\triangleright$	13 juillet	Visite à Montaut au sujet d'une buse sur le cours d'eau de Peychaboué
	13 juillet	Visite pour expertise d'un peuplier menaçant une habitation à Montaut
	13 août	Visite à Lézat sur Lèze pour rejet d'eaux usées dans le Rozé

- 21 sept Visite à Beaumont sur Lèze au sujet d'une coulée de boue sur le ruisseau d'Argent
- 19 oct Visite à Castagnac au sujet de l'entretien du Bouyet
- 16 nov Visite à Castagnac aux sujets d'aménagements anti-ruissellement

#### 2. Animation à la fête des ConfluenceS

Lors de la 8<sup>ème</sup> fête des ConfluenceS organisée par la Réserve Naturelle Régionale le 19 septembre à Goyrans, à proximité de la confluence Lèze-Ariège, le SMIVAL est intervenu sur la thématique de l'hydromorphologie et de la continuité écologique.

Sur le stand, les participants ont pu découvrir le fonctionnement des rivières et les impacts des aménagements sur les milieux aquatiques. Autour des modèles réduits de la Lèze, petits et grands se sont questionnés sur la forme des rivières, le rôle des sédiments et l'incidence d'une urbanisation en zone inondable. L'attention des curieux a également été attirée sur les barrages situés en travers de la Lèze (chaussées des moulins, seuils sous les ponts routiers). Au travers d'un jeu, chacun a été amené à prendre conscience de l'importance de concilier les usages humains et le fonctionnement naturel des rivières.

Une animation présentant la faune piscicole a été proposée au public ainsi qu'une présentation des principales espèces d'arbres présentes en bordure de la Lèze.



Animations sur la gestion des rivières et la continuité écologique à la fête des Confluences à Goyrans

## C. Gestion de l'espace de mobilité de la Lèze

Le lit d'une rivière n'est pas figé, il évolue dans l'espace et le temps, notamment en fonction du débit de la rivière, de la nature des sols, du relief et de l'état de la ripisylve. Tous les cours d'eau érodent, transportent et déposent des matériaux. Sur la Lèze, certains secteurs sont particulièrement soumis à ces phénomènes. Le programme pluriannuel de gestion des cours d'eau 2013-2022 prévoit la possibilité d'une intervention du SMIVAL sur ces secteurs lorsque des enjeux publics sont concernés. Un conseil auprès des riverains est également proposé sur sollicitation.

#### Travaux de retalutage de berge au camping municipal du Fossat

Trois effondrements de berge se sont produits en rive gauche de la Lèze, au niveau du camping municipal du Fossat. Actuellement, ceux-ci menacent la dalle bétonnée situé devant le logement du camping.

Un projet de retalutage et de renaturation de la berge a donc été établi. Plusieurs entreprises ont été consultées et le marché a été attribuée à l'entreprise de terrassement Vinci.

Le chantier qui devait se dérouler durant l'automne du fait d'une divergence avec l'entreprise titulaire du marché

#### Dates clés :

29 mars
 Visite sur site avec entreprise pour devis détaillé
 20 et 21 mai
 Visite sur site avec entreprise pour devis détaillé
 30 juillet
 Notification du maché à l'entreprise Vinci
 10 sept
 Réunion de préparation du chantier
 27 sept
 Réunion de démarrage du chantier

#### 2. Sensibilisation et conseils techniques auprès des communes et des particuliers

Le SMIVAL a été à plusieurs reprises sollicité par des riverains pour des problèmes d'érosion et de végétalisation des berges. La technicienne a été amenée à donner des conseils personnalisés sur plusieurs sites différents visant à concilier le maintien d'une végétation adaptée avec le souhait des propriétaires de protéger les berges tout en limitant la perte de terrain. Les conseils donnés portent généralement sur les objectifs recherchés, les techniques particulières en berge et les procédures administratives à respecter.

Plusieurs visites sur le terrain ont également été organisées avec des riverains sur les communes de Saint Ybars, Saint Sulpice sur Lèze Montégut-Plantaurel et Beaumont-sur-Lèze et Saint Sulpice, en vue de constater les désordres soulevés et leur apporter un conseil technique et/ou réglementaire sur les mesures envisageables. Ce contact avec les riverains a d'autre part permis de présenter et de promouvoir les actions entreprises par le SMIVAL en vallée de la Lèze.

Ces visites ont, pour certaines, abouti à la plantation et au bouturage d'arbres et arbustes en bord de rivière, afin de favoriser le développement d'une ripisylve locale et adaptée.





Constat d'érosion de berge sur les communes du Fossat et de Saint Ybars suite à la crue de fin janvier

#### Dates clés :

- 2 février Constat effectué au chemin du Salat, sur la commune du Fossat ;
- > 5 février Constat érosion de berge et conseil technique apporté auprès de particuliers sur le Latou, à Saint Ybars ;
- 22 mars Conseils techniques pour la municipalité de Beaumont sur Lèze pour l'arborisation de la prairie municipale;
- 15 avril Réunion avec une riveraine de la Lèze à Saint Ybars ;
- > 19 avril Réunion avec une riveraine du Régou à Saint Sulpice sur Lèze ;
- > 05 août Conseils techniques pour la communauté de communes Arize Lèze concernant le tracé d'un cheminement doux le long de la Lèze ;
- 16 sept Visite et conseils sur la Lèze à Montégut-Plantaurel;
- 21 sept Visite et conseils sur le ruisseau d'argent à Beaumont sur Lèze ;
- 21 oct Conseils techniques pour la municipalité de Labarthe sur Lèze pour le projet d'arborisation

#### 3. Plantations de ripisylve

Afin de favoriser l'installation d'une végétation rivulaire diversifiée, le SMIVAL procède régulièrement à des plantations d'arbres et arbustes en bord de rivière, notamment chez les particuliers qui souhaitent améliorer la stabilité des berges et/ou améliorer la qualité écologique de la rivière. Suite à des visites sur site réalisées en présence des propriétaires, des conventions de plantations vont être signées avec le SMIVAL et permettront de procéder aux travaux de plantations durant le mois de février. Réalisés avec l'accord et l'aide des propriétaires, ces travaux de plantation et de bouturage ont été effectués en régie dans les zones les plus sujettes à la dynamique érosive des cours d'eau et/ou dépourvues d'une ripisylve adaptée.

Les essences locales inféodées aux bords de rivière et connues pour développer un système racinaire dense ont été privilégiées, parmi lesquelles plusieurs espèces de saules, le cornouiller sanguin, la viorne lantane ou encore le fusain d'Europe.

Ces boutures et jeunes plants, positionnés sur la berge selon leurs exigences et les conditions du site, ont ensuite été protégés par un géotextile 100 % biodégradable et des filets anti-rongeurs. Plusieurs dizaines de boutures de saules ont également été plantées en berge afin de favoriser la tenue mécanique des berges et le développement d'une ripisylve adaptée.

#### Dates clés :

21 septembre

Visite sur site chez M et Mme Schott en prévision des plantations de l'hiver 2021-2022

## D. Continuité écologique

Suite aux réunions de concertation locale qui se sont tenues à Pailhès en 2018 et 2019, en présence de la municipalité, de la Fédération de Pêche et de l'APPMA locale afin d'évoquer la situation du seuil, le SMIVAL a rencontré le service de prévision des crues (SPC) de la DREAL, qui profite de la section contrôlée par le seuil depuis 2009 par le biais d'une convention avec la Commune. La DREAL n'est pas opposée à un abaissement du seuil, dans la mesure où elle en est informée.

Contact pris avec le service ouvrages d'art du Conseil Départemental de l'Ariège, responsable de l'entretien du pont départemental situé en amont du seuil de Pailhès, l'abaissement du seuil ne présente pas d'enjeux vis-à-vis de la stabilité de l'ouvrage.

Enfin, la DDT de l'Ariège a été contactée afin de préciser le statut réglementaire du seuil. Aucun document d'archives ne permettant de le préciser, le seuil appartiendrait à la Commune dans la mesure où elle est liée à la DREAL par une convention d'exploitation de cet ouvrage.

A la demande de la DDT de l'Ariège, un recensement des frayères présentes dans la zone d'influence du seuil a été réalisé par la Fédération de Pêche de l'Ariège et le SMIVAL fin novembre 2019.

La première phase de chantier (enlèvement des madriers) devait avoir lieu en avril 2020, considérant que le mois d'avril est la période la plus favorable pour effectuer ce chantier car c'est à cette période que le départ de sédiments risque le moins de gêner la reproduction des espèces rhéophiles et limnophiles. Du fait des conditions sanitaires, le chantier a dû être repoussé en 2021.

L'enlèvement des madriers est désormais soumis à déclaration au titre de la loi sur l'eau. Le dossier de déclaration a été déposé et le récépissé de déclaration obtenu de la Préfecture.

Le projet a également été présenté dans le cadre d'un appel à projet organisé par le Parc Naturel des Pyrénées ariégeoises mettant en valeur des projets de rétablissement de la trame vert, bleue et noire sur le territoire du PNR. Ainsi, un groupe de travail s'est constitué pour étudier précisément l'impact de cet effacement sur les populations piscicoles et d'estimer l'amélioration de la franchissable des populations en partenariat avec la fédération de pêche de l'Ariège, l'Office français de la biodiversité, OFB et le CNRS, Laboratoire de Moulis.

18/43

Rapport d'activité 2021

Un film d'information a été réalisé avec la Télé Buissonnière et diffusé sur Internet, soulevant des interrogations dans la vallée.

L'année 2021 a été consacrée à l réalisation du chantier de la première phase consistant en l'enlèvement de la partie mobile des seuils. Ce chantier a été suivi de près puisqu'un inventaire piscicole a été réalisé par la fédération de pêche de l'Ariège juste avant le chantier puis 6 mois après pour comparaison comme les prélèvements ADN réalisés par le CNRS de Moulis. Les premiers résultats de ces études montrent déjà une amélioration et une meilleure diversité des espèces de poissons observées.



Pêche électrique pré abaissement du seuil et prélèvement de morceaux d'écailles (à gauche), et abaissement du seuil en trois étapes (à droite)





Le seuil de Pailhès avant l'enlèvement des madriers (30 mars 2021) et après (27 avril 2021)

En Haute Garonne, le projet de rétablissement de la continuité aquatique et terrestre au niveau des deux ponts routiers de Labarthe-sur-Lèze est lancée. L'année 2021 a été consacrée à la concertation avec les services départementaux, et plusieurs réunions de travail ont été organisées.

#### Dates clés :

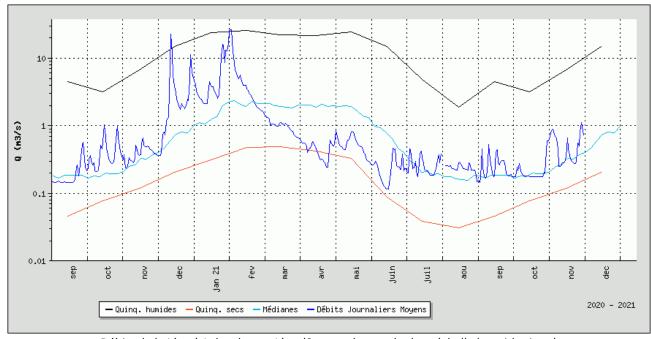
- > 13 janvier Réunion avec le CD31 pour validation de du projet de rétablissement de la continuité terrestre et aquatique des seuils routiers de Labarthe
- 01 février Réunion de préparation du chantier phase 1 mairie de Pailhès
- 18 mars Comité de pilotage- Continuité terrestre et aquatique des seuils routiers de Labarthe

06 avril Réunion de cadrage chantier d'enlèvement des madriers du seuil de Pailhès 12 avril Pêche d'inventaire avant enlèvement des madriers du seuil de Pailhès 13 avril Chantier d'enlèvement des madriers du seuil de Pailhès 04 juin Réunion cadrage Phase 2 chantier d'arasement du seuil de Pailhès 06 juillet Réunion de travail avec le CD31 seuils routiers de Labarthe 21 juillet Saisie trace GPX ponts de Labarthe sur Lèze 27 juillet Rencontre entreprise pour devis détaillé 30 sept Dépôt du permis de démolir pour l'arasement du seuil de Pailhès

## E. Qualité de l'eau et des milieux aquatiques

### 1. Suivi hydrologique

Durant toute l'année, un suivi hydrologique est réalisé par consultation des banques de données (Vigicrues, Serveur producteur de la DREAL, Banque hydro, Météofrance). De plus, la présence des techniciens du SMIVAL sur le terrain permet d'effectuer un suivi de la rivière, de son lit majeur et mineur, des niveaux d'eau. Le SMIVAL a en particulier assuré le suivi de l'étiage 2020 sur la base de l'évolution des débits, des usages et d'indices de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.



Débits de la Lèze à Labarthe sur Lèze (Source : banquehydro ; échelle logarithmique)

En 2021, les précipitations ont été faibles de la fin de l'hiver jusqu'au début de l'été, marquant une saison printanière très sèche (vintennale sèche), compensée ensuite par une saison estivale avec des précipitations régulières mais de faibles importances ce qui conduit à qualifier la saison de sèche mais qui reste relativement classique.

La restitution depuis Mondély a débuté le 17 juin et s'est prolongé jusqu'au 17 septembre. L'inversion du gradient de débits se produit à partir de cette date : le débit à Labarthe devient inférieur à celui de Lezat, ce qui traduit les prélèvements dans la rivière.

Les travaux sur le seuil de Pailhès nous ont amenés à travailler sur la station de Lezat car le jaugeage pour les débits, n'a pas été fait dans l'attente de la phase 2 des travaux.

Durant cette année, la Lèze a été placée à deux reprises en vigilance jaune (le 31 janvier et le 10 décembre) lors d'évènements pluvieux importants sur des sols saturés. Durant ces deux périodes, les premiers niveaux de débordement ne sont pas atteints.

Rapport d'activité 2021 20/43

#### Dates clés :

29 janvier Coup d'eau sur la Lèze, classement en vigilance jaune
 17 juin Début de la réalimentation par le lac de Mondély
 10 décembre Coup d'eau de la Lèze, classement en vigilance jaune

#### 2. Étude de la qualité de l'eau de la Lèze

Dans le cadre de l'étude relative à la qualité de l'eau, trois axes de travail sont apparus comme prioritaires : la gestion quantitative, la réduction des flux de nitrates et la diminution des flux de phosphore. L'année 2020 a été consacrée à finaliser cette opération. Ainsi au cours du second semestre, le SMIVAL a rencontré un à un les principaux acteurs concernés par le programme d'actions rédigé en 2018 afin d'échanger sur les actions en cours ou à venir qui permettront d'améliorer la qualité de la Lèze et de donner une suite favorable à cette étude.

Le comité de pilotage a eu lieu le 17 juin, suite à la réactualisation du rapport final et du programme d'action de la part du bureau d'étude Eaucéa. Le rapport final a mise en évidence la nécessité de mobiliser l'ensemble des acteurs de la vallée, les actions qui doivent être mis en œuvre par le Smival seront repris dans le futur PPG.

Un bulletin d'information sur cette étude est en cours de finalisation. Il sera publié en début d'année 2022.



Rencontre avec Mme Téqui, présidente du SMDEA

#### Dates clés :

- ➤ 18 mars Rencontre avec la présidente du SMDEA pour présentation des investissement en matière d'assainissement collectif sur la vallée de la Lèze
- > 17 juin COPIL de l'étude qualité
- ▶ 18 novembre Présentation de l'étude qualité devant les délégués syndicaux du SMDEA Réunion territoriale

#### 3. Expérimentation de lutte contre la renouée du Japon

Dans le cadre de l'état des lieux réalisé pour l'élaboration du Programme Pluriannuel de Gestion 2013-2022, un recensement des espèces exotiques envahissantes avait été dressé par le SMIVAL. Cet état des lieux avait notamment permis de localiser plusieurs foyers de renouée du Japon sur les berges du ruisseau du Jacquart à Artigat et sur les berges de la Lèze au niveau du camping municipal d'Artigat.

L'expérimentation de lutte initiée en 2016, consistant à couper manuellement et régulièrement les pieds à la base de la tige durant la saison estivale, s'est poursuivie en 2021.

Rapport d'activité 2021 21/43

Cette année, un gel tardif durant le mois de mai a permis de retarder les coupes. Celles-ci ont été réalisées manuellement durant les mois de juin à septembre, 4 coupes ont été réalisées en régie. Les résidus de coupe ont été comptabilisés par classe de taille et exportés en déchetterie. Cette expérimentation a permis de procéder à la coupe de près de 1000 pieds (toutes stations confondues).

Les résultats sont encourageants et montrent un nombre de pieds stables en début de saison végétative sur l'ensemble des stations.

#### Dates clés :

8 juin Coupe manuelle de renouée du Japon
 24 juin Coupe manuelle de renouée du Japon
 12 août Coupe manuelle de renouée du Japon
 30 septembre Coupe manuelle de renouée du Japon

#### 4. Préservation des zones humides

La préservation des zones humides fait partie intégrante de la compétence GEMAPI. Des démarches ont été engagées de longue date sur le sujet, en particulier l'inventaire des zones humides les plus grandes et les plus emblématiques.

Des échanges se tiennent régulièrement avec les structures impliquées sur la préservation des zones humides comme le Département de la Haute-Garonne, l'Association des naturalistes de l'Ariège, Nature en Occitanie, l'Agence de l'eau.

#### Dates clés :

20 mai
Viste de terrain de zones humides avec l'ANA-CEN 09 et NeO

24 septembre Visite de terrain conjointe avec l'ANA-CEN 09

## III. PREVENTION DES INONDATIONS

Raison première de la création du SMIVAL, la prévention des inondations constitue une large majorité des activités du syndicat. En effet, plus de 2 000 bâtiments sont situés en zone inondable, 600 habitations ont été touchées lors de la crue de juin 2000 et près de 300 bâtiments ont été impactés par les coulées de boues lors des violents orages de 2007. Face à ces constats, le SMIVAL s'attache à réduire les problèmes d'inondation de la vallée de la Lèze en réalisant des actions locales sans aggraver la situation à l'aval.

En 2017, à l'issue de l'étude d'évaluation du Programme d'actions de Prévention des inondations PAPI Lèze et sur proposition des services de l'État, les élus du SMIVAL ont décidé de préparer une candidature pour un Programme d'actions de prévention des inondations, PAPI d'intention. Ainsi, le Programme d'actions de Prévention des inondations PAPI d'intention 2019-2022 a été signé administrativement le 24 juillet 2019 puis publiquement le 28 août 2019.

Depuis le démarrage du programme, trois marchés publics ont été attribués en 2020 et ils se poursuivent en 2021 avec un total de 16 des 19 actions en cours à ce jour. Trois ateliers de concertation ont également été menés dans le cadre de la stratégie globale de concertation du PAPI d'intention : un atelier en mai 2021 concernant l'agriculture (cf. §1.3) et deux ateliers intitulés « les habitants face aux inondations » en novembre à Saint-Sulpice-sur-Lèze et en décembre à Labarthe-sur-Lèze.

Rapport d'activité 2021 22/43

## A. Animation, coordination et pilotage

#### 1. Animation générale du PAPI d'intention et assistance à maitrise d'ouvrage

Le SMIVAL assure l'animation du PAPI d'intention à travers notamment le suivi technique et financier des actions et l'organisation des comités techniques (COTECH) et des comités de pilotage (COPIL).

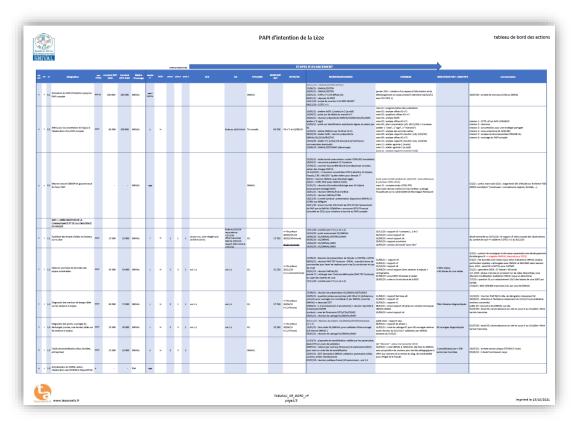
Depuis septembre 2019, un assistant à maitrise d'ouvrage (AMO), Thomas Adeline Conseil, accompagne le SMIVAL dans la mise en œuvre du programme d'actions. Les objectifs de cette mission sont :

- d'assister le SMIVAL dans le pilotage, la coordination et le bon déroulement des actions
- d'assister et participer aux instances de gouvernance et aux ateliers thématiques
- de permettre aux acteurs de suivre la réalisation du PAPI et s'approprier la démarche
- de participer et finaliser le dossier de candidature pour le PAPI complet et instruire la démarche avec l'appui du COTEC.

Durant l'année 2021, l'animation réalisée par le SMIVAL a principalement consisté dans le suivi des études, la réalisation des actions menées en régie ainsi que dans l'organisation et l'animation des réunions et des ateliers de concertation, détaillés dans les parties suivantes de ce rapport. L'AMO a participé à l'analyse des livrables produits par les prestataires et à l'animation des ateliers de concertation sur l'agriculture et les inondations pendant le mois de mai 2021.

Le SMIVAL a organisé et animé quatre réunions de présentation qui ont permis de présenter l'avancement des actions : 2.1 (avril), 5.1a (juin), 1.3 (septembre) et 1.4 et 6.1 (novembre) par les prestataires respectifs.

Un tableau de bord de suivi des actions est renseigné conjointement par le SMIVAL et son AMO. Celui-ci a été soumis à approbation du COTECH et du COPIL. Ce tableau de bord reprend les indicateurs de suivi définis dans le dossier de PAPI d'intention. L'évaluation de l'avancée du PAPI d'intention est ainsi menée en continu.



Extrait du tableau de bord du PAPI d'intention

Tous les livrables, comptes-rendus de réunions, supports de réunion du PAPI d'intention sont mis à disposition des membres du COTECH et du COPIL ainsi que des collectivités via l'espace d'échange (http://www.smival.fr/echange/) dédié au programme.



Extrait de l'espace d'échange dédié au PAPI d'intention 2019-2022 sur le site du SMIVAL

Une réunion de travail entre les délégués du SMIVAL et l'AMO a été réalisée le 23 juin afin de faire un point sur l'avancement du PAPI d'intention et de discuter sur la stratégie du futur PAPI travaux.



Extrait de la présentation réalisée par l'AMO lors de la réunion de suivi du pilotage du PAPI d'intention

Comme prévu au sein du tableau de bord de suivi des actions, la mise en place d'un deuxième Comité Technique (COTECH n°2), un an après le premier, a été réalisé en fin décembre 2021. Lors de ce comité technique, un point sur l'avancement en détail de chaque action du programme d'action a été fait. L'objectif était de prendre connaissance des résultats des actions menées depuis un an, d'aborder des éventuelles difficultés techniques et de proposer des solutions. Après une matinée à échanger, plusieurs propositions de solutions pour un grand nombre d'actions ont été actées et seront proposées au vote lors du Comité de Pilotage COPIL n°2. Pour d'autres actions, la mise en place de nouvelles réunions techniques et de concertation est nécessaire avant de pouvoir les traiter au cours du COPIL n°2.



COTECH n°2 du 16 décembre 2021 à Saint-Sulpice -sur-Lèze

#### Dates clés :

➤ 12 janvier

20 janvier
 Comité de pilotage COPIL n°1
 10 mai
 Atelier de concertation n°2 « agriculture et inondation »
 26 mai
 Réunion de travail délégués du SMIVAL/AMO – suivi pilotage PAPI d'intention
 Atelier de concertation n°3 « les habitants face aux inondations » à Saint-Sulpice-sur-Lèze

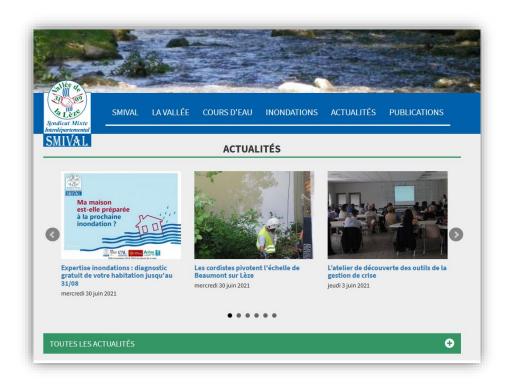
26 novembre Atelier de concertation n°3 « les habitants face aux inondations » à Saint-Sulpice-sur-Lèze
 10 décembre Atelier de concertation n°4 « les habitants face aux inondations » à Labarthe-sur-Lèze

> 16 décembre Comité technique COTECH n°2

#### 2. Communication et outils de sensibilisation

Point d'avancement avec TAConseils

Le site internet et la page Facebook Vallée de la Lèze sont régulièrement enrichis d'articles de sensibilisation et d'actualités sur les activités du SMIVAL. Ce sont également des moyens permettant de relayer les informations de vigilance météorologique et hydrologique et les recommandations à suivre en cas d'inondation.



#### Extrait du site internet du SMIVAL



Animation rivières/inondation : « La Bobine verte » le 26 août à Lagardelle-sur-Lèze

#### Dates clés :

- ➤ 26 août Participation à l'événement « La Bobine verte » à Lagardelle-sur-Lèze : animation sur le fonctionnement de rivières et sur la prévention des inondations
- ➤ 19 sept. Fête des Confluences à Goyrans

### 3. Atelier de concertation « agriculture et inondations dans le bassin de la Lèze »

Le PAPI d'intention prévoit la mise en place d'actions de concertation conformes aux principes de la « Charte nationale de participation du public ». Le plan de concertation pour 2020-2022, élaboré avec l'appui de l'AMO, prévoit plusieurs temps pour l'implication des acteurs du bassin versant et des riverains sur trois thématiques : urbanisme et inondation, agriculture et inondation, et le particulier face au risque d'inondation.

Dans ce sens, le premier atelier de concertation dédié au lien entre l'urbanisme et le risque inondation a eu lieu en octobre 2020 à Saint-Sulpice-sur-Lèze. Deux ateliers de concertation ont été ensuite organisés, le

10 mai 2021, en collaboration avec les Chambres d'agriculture d'Ariège et de Haute-Garonne. Ces ateliers ont réuni au total une quarantaine de personnes et ils se sont déroulés de la façon suivante :

- Atelier 1 « versants et berges » : concertation avec les représentants de la profession agricole et les acteurs de la gestion du bassin de la Lèze sur les approches à promouvoir sur les versants (face en particulier aux coulées de boue) et sur les berges (face en particulier à la présence d'anciennes digues, appelées aussi « merlons »).
- Atelier 2 « digues et casiers » écrêteurs : concertation avec les exploitants et propriétaires, ainsi que leurs représentants, et les acteurs de la gestion du bassin de la Lèze sur les études de digues et casiers écrêteurs issus du précédent PAPI.

Ces ateliers ont permis des échanges de grande qualité, dans un respect mutuel, et en toute transparence sur les projets, chacun ayant eu la possibilité de faire part de son avis, de ses contraintes, de ses propositions d'optimisation.



Atelier de concertation « *agriculture et inondations dans le bassin de la Lèze* » sur les digues et casiers, le 10 mai à Saint-Sulpice-sur-Lèze





Atelier de concertation « agriculture et inondations dans le bassin de la Lèze » sur les versants et merlons, le 10 mai à Saint-Sulpice-sur-Lèze

### Dates clés :

Atelier de concertation « Agriculture et inondations dans le bassin de la Lèze »

➤ 19 sept. Fête des Confluences – Goyrans

Atelier de concertation « les habitants face aux inondations » à Saint-Sulpice-sur-Lèze,
 10 déc. Atelier de concertation « les habitants face aux inondations » à Labarthe-sur-Lèze,

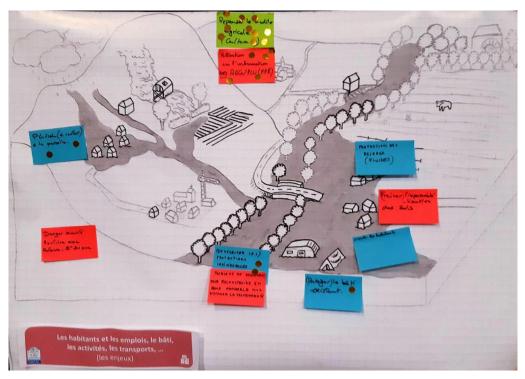
#### 4. Ateliers de concertation « les habitants face aux inondations »

• Atelier à Saint Sulpice

Cet atelier de concertation s'est tenu le 26 novembre 2021 à la salle des fêtes de Saint-Sulpice-sur-Lèze. Au total, 19 riverains ont participé à un atelier dit « d'intelligence collective » permettant d'identifier les priorités des citoyens face aux inondations. Ainsi, les populations ont pu être informées et leur avis recueilli autour des questions portant sur les aléas, les enjeux et leur vulnérabilité, l'alerte, la gestion de crise, les travaux de réduction de vulnérabilité et les ouvrages collectifs de protection et de rétention d'eau.



Atelier de concertation « les habitants face aux inondations », le 26 novembre à Saint-Sulpice-sur-Lèze



Panneau « les enjeux » produit à l'atelier de Saint-Sulpice-sur-Lèze

#### • Atelier à Labarthe-sur-Lèze

De la même manière qu'à Saint-Sulpice, les habitants de Labarthe-sur-Lèze ont été conviés à venir échanger autour des prochaines actions à mettre en place dans le Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) de la vallée de la Lèze. Plus de 30 personnes ont ainsi pu donner leur avis notamment autour du projet d'ouvrage en rive gauche à Labarthe-sur-Lèze. De plus, une intervention du service de prévision des crues de la DREAL a aussi été menée au cours de la présentation afin d'informer les habitants des outils de prévision de crue dont ils disposent dans la vallée.





Atelier de concertation « les habitants face aux inondations », le 10 décembre à Labarthesur-Lèze



Panneau « les solutions » produit à l'atelier de Labarthe-sur-Lèze

# B. Amélioration des connaissances et ouvrages hydrauliques (Axes 1, 6 et 7 du PAPI d'intention)

Le premier marché du PAPI d'intention a été notifié le 19 février 2020 au bureau d'études ISL Ingénierie. Il correspond à 6 actions inscrites au PAPI d'intention :

- Action 1.1 : Synthèse des études d'aléas et d'enjeux sur la Lèze
- Action 1.2 : Élaborer une base de données des enjeux vulnérables
- Action 1.3 : Diagnostics des merlons de berge ciblés sur les secteurs à enjeux
- Action 1.4 : Diagnostic des ponts, ouvrages de décharges (routes, voie ferrée) ciblés sur les secteurs à enjeux
- Action 6.1 : Ouvrages hydrauliques : études technico-financières et modélisations hydrauliques
- Action 6.2 : ACB/AMC de scénarios d'aménagement globaux

L'objectif général de cette prestation est de synthétiser et d'améliorer la connaissance des aléas, des enjeux vulnérables et des ouvrages d'art jouant un rôle en crue sur le bassin versant de la Lèze.

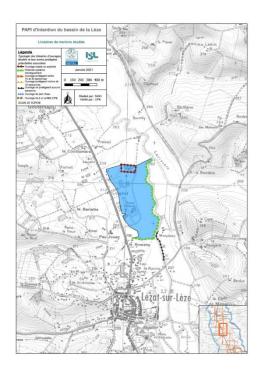
Au cours de l'année 2020, ISL a notamment avancé sur les actions 1.1 et 1.2, lesquelles ont fait l'objet d'une réunion de présentation en novembre 2020 et ont été validées lors du COTECH et COPIL n°1. De même, ISL a produit des rapports concernant le diagnostic des merlons de berge dans la vallée de la Lèze (action 1.3).

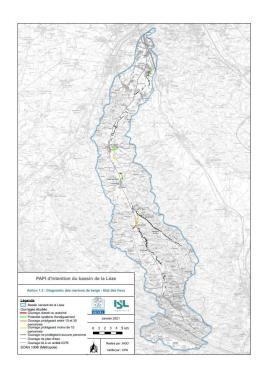
Lors du premier semestre 2021, de nombreux échanges ont été réalisés entre le prestataire, l'AMO et le SMIVAL afin d'affiner les informations relevées sur le terrain et de compléter les rapports. ISL a également produit un rapport spécifique sur le ruisseau du Barrique à Saint-Sulpice-sur-Lèze, rapport associé à la fois à l'action 1.3 et à l'action 1.4.

Concernant l'action 1.4 sur le diagnostic des ouvrages hydrauliques existants, ISL a produit le rapport de phase 1 en avril 2021. Ce rapport, comme tous les autres livrables, a fait l'objet d'une révision de la part de l'AMO. ISL a intégré les commentaires et remarques transmises par l'AMO et par le SMIVAL et les rapports ont été transmis à la DDT de l'Ariège fin juillet 2021.

Le rapport « ACB sommaires – combinaisons d'aménagements » sur l'action 6.1 du PAPI d'intention de la Lèze a été livré par ISL le 26 novembre 2021. Celui-ci concerne le système de protection « dig13 » combiné avec un ou plusieurs casiers situés plus en amont du bassin-versant. Les mesures compensatoires liées aux

impacts des différents scénarios ont été incluses dans l'analyse, bien qu'à préciser. Plusieurs scénarios différents ont été étudiés et ont fait l'objet de débats au cours du comité technique COTECH n°2. Une réunion de travail fin janvier 2022 est prévue afin d'affiner les conclusions de l'étude et les proposer au Comité de Pilotage COPIL n°2.





Extrait des cartes élaborées par ISL pour l'étude sur le diagnostic des merlons de berge (action 1.3) Un avenant a été ainsi signé en septembre 2021 afin de reprendre l'hydrologie et de faire les extensions de modèles hydrauliques existants : reprendre le calage sur la crue de juin 2000 et réactiver les modèles pour l'ensemble des crues statistiques. Les résultats de l'action 6.1 ont été présentés lors d'une réunion de présentation le 5 novembre 2021. Des compléments sur cette étude ont été demandés par les Services de l'Etat et seront fournis par le bureau d'études avant le prochain COTECH.

Concernant l'action 1.3 « diagnostic des merlons », l'analyse portée sur 70 km de merlons en zone inondable identifie 56 km ne protégeant aucune population, 8 km protégeant moins de 30 personnes et 5 km de potentiels systèmes d'endiguement. Cette réunion a permis d'échanger avec les représentants des Services de l'État, des collectivités territoriales et des Chambres d'agriculture, sur l'avenir de ces ouvrages et notamment sur les suites à donner concernant les ouvrages qui pourraient être classés en tant que systèmes d'endiguement (point sur les obligations réglementaires). L'action 1.4 portant sur le « diagnostic des ponts, ouvrages de décharge » a également fait l'objet d'une réunion de présentation le 5 novembre 2021.

#### Dates clés :

	13 avril	Transmission du rapport vC de l'action 1.3
--	----------	--

> 13 avril Transmission du rapport vA de l'action 1.4 (phase 1)

Transmission du rapport « Note d'avancement : étude préliminaire des casiers 04, 06 et 07 ; étude préliminaire de la dig08 ; Analyses socio-économique sommaires dig05/dig08 »

10 mai Atelier de concertation « agriculture et inondations dans le bassin de la Lèze »

> 19-20 mai Visite de terrain sur les sites des ouvrages projetés - ISL/SOLAGRO

22 juin Transmission du rapport vD de l'action 1.3

23 juin
 Réunion de travail suivi du marché – DDT/DREAL/SMIVAL/ISL
 22 juin
 Transmission du rapport vA sur le Barrique (action 1.3 et 1.4)

> 30 juin Transmission du rapport vB « Etude de faisabilité du casier de la Lèze à Saint-Ybars (cas04) »

> 30 juin Transmission du rapport vA « Etude de faisabilité du système de protection de Saint-Sulpice en rive gauche - dig08 »

	01 juillet	Transmission du rapport vA « Etude de faisabilité du casier de Beaumont amont (cas06) »
	07 juillet	Transmission du rapport vA « Note d'actualisation de l'avant-projet du casier 01 d'Artigat »
	07 juillet	Transmission du rapport vA « Etude de faisabilité du casier de Beaumont aval (cas07) »
$\triangleright$	07 juillet	Transmission du rapport vA « Note d'actu. du projet de la digue de la Lèze morte dig05 »
	29 juillet	Transmission du rapport vB sur le Barrique (action 1.3 et 1.4)
	6 août	Transmission du rapport vB « Note d'actualisation de l'avant-projet du casier 01 d'Artigat »
	6 août	Transmission du rapport vC « « Etude de faisabilité du casier de la Lèze à Saint-Ybars (cas04) »
	6 août	Transmission du rapport vB « Etude de faisabilité du casier de Beaumont amont (cas06) »
	6 août	Transmission du rapport vB « Etude de faisabilité du casier de Beaumont aval (cas07) »
	6 août	Transmission du rapport vB « Note d'actu. du projet de la digue de la Lèze morte dig05 »
	6 août	Transmission du rapport vB « Etude de faisabilité du système de protection de Saint-Sulpice
	en rive gauche -	dig08 »

27 sept. Réunion de présentation action 1.3 « Diagnostic des merlons de berge »

> 5 nov. Réunion de présentation actions 1.4 « Diagnostic des ponts, ouvrages de décharge » et 6.1 « Etudes technico-financières et modélisations hydrauliques »

26 nov. Transmission du rapport vA « ACB SOMMAIRES – combinaisons d'aménagements »

# C. Dispositifs de surveillance, alerte et gestion de crise (Axes 2 et 3 du PAPI d'intention)

### 1. Dispositifs de surveillance et d'alerte de crue sur le bassin de la Lèze

La surveillance, l'alerte et la gestion de crise permettent de réduire collectivement la vulnérabilité des personnes et des biens au risque inondation en améliorant leur capacité à faire face à un événement de crue. Malgré le déploiement d'outils de surveillance nationaux et locaux sur la vallée, les évènements météorologiques de mai-juin 2007, janvier 2014 et juillet 2018 n'ont pas été suffisamment anticipés que ce soit dans leur ampleur ou leur rapidité.

Deux actions inscrites au PAPI d'intention ont été regroupées au sein d'un même marché :

- Action 2.1 : Etat du déploiement des dispositifs locaux et étude d'outils locaux d'alerte
- Action 2.2 : Stratégie mutualisée d'alerte du bassin et formation des élus à l'utilisation des outils

L'attribution de ce marché a été réalisée le 11 mai 2020 à l'entreprise AMENIS. En 2020, le prestataire a présenté deux rapports d'avancement de la phase 1 de l'action 2.1 en juin et juillet 2020. Le rapport de phase 1 de cette action a été livré en septembre 2020 et une réunion de présentation s'est tenue le 24 novembre avec la participation de la DREAL Occitanie, le Conseil Départemental de l'Ariège, des élus de la vallée, le bureau d'études AMENIS, et le SMIVAL. La phase 2 de cette action s'est achevée en février 2021 et le rapport associé a été remis au SMIVAL le 8 mars 2021. Dans son étude, AMENIS a proposé un panel de solutions possibles pour améliorer la surveillance et la prévision des crues dans le bassin de la Lèze. Ces solutions ont été présentés sous forme des trois scénarii suivants :

- **Scénario 1** : Existant amélioré avec organisation territoriale renforcée ; 2 *limnimètres additionnels dans la Lèze* ; *couts modérés 15 k€ + 10% / an*
- Scénario 2 : Scénario 1 + systèmes d'alerte précoces communaux ; 5 Pluviomètres + éventuellement des contacteurs ou observateurs ; coûts d'investissement 50k€ + 10% / an
- Scénario 3 : Scénario 1 + Solution d'anticipation et d'observation des pluies intenses par radar avec organisation adaptée : abonnement de l'ordre de 25 k€ / an
- Alternative Scénario 3 : Service externalisé (Prédict- Services ou équivalent : abonnement 40 à 50 k€ / an environ).

Concernant l'action 2.2 « Stratégie mutualisé d'alerte du bassin et formation des élus à l'utilisation des outils », un atelier de découverte des outils de surveillance et de la gestion de crise a été organisé le 3 juin en collaboration avec le SIDPC de la Préfecture de l'Ariège. Cet atelier, auquel une trentaine de personnes ont participé, a permis de découvrir les outils **Vigicrues, Vigicrues Flash, APIC** qui mettent à disposition des

33/43

Rapport d'activité 2021

informations essentielles pour mieux anticiper les crues et les orages violents et ainsi optimiser l'organisation des acteurs de la gestion de crise.

Plusieurs réunions de travail se sont tenues avec les services des Préfectures et les SDIS pour préparer un exercice interdépartemental. Ainsi, à l'occasion de la « journée internationale de prévention des catastrophes », la zone de défense et de sécurité Sud et la mission interrégionale inondation arc méditerranéen (MIIAM) ont organisé, le 13 octobre dernier, un exercice interdépartemental « activation du poste de commandement communal ». En Haute-Garonne, les communes de Beaumont-sur-Lèze et Montaut ont participé à cet exercice.

#### Dates clés :

20 janvier Transmission du rapport de phase 2 de l'action 2.1 – v1
 23 février Transmission du rapport de phase 2 de l'action 2.1 – v2
 8 mars Transmission du rapport de phase 2 de l'action 2.1 – v3
 01 avril Réunion de présentation du rapport de phase 2 de l'action 2.1

> 3 juin Atelier de découverte des outils de la gestion de crise

> 13 octobre Exercice interdépartemental sur la gestion de crise organisé par la zone de défense et de sécurité Sud





Atelier de gestion de découverte des outils de surveillance et de gestion de crise, le 3 juin 2021 à Lézat-sur-Lèze

### Démarche « Inondations, je me prépare en famille »

A l'issue du PAPI 2006 – 2016, le constat a été fait que la gestion de crise reste insuffisamment préparée, tant au niveau institutionnel qu'au niveau des familles.

Il a donc été décidé de mener une animation au niveau des familles en proposant la réalisation d'un plan familial de mise en sureté (PFMS), afin de mieux anticiper les crises, limiter les risques pour les populations et développer la culture du risque.

L'objectif de cette démarche, intitulée « Inondation, je me prépare en famille », est d'inciter les familles à s'interroger sur leur exposition aux inondations, à réfléchir aux modalités de gestion de crise et à se préparer à faire face à une inondation. Ces PFMS, menés sur la base du volontariat, se concentrent sur les mesures

non structurelles : ils abordent la composition de la famille, ses habitudes, ses points de vulnérabilité, le lien avec le Plan Communal de Sauvegarde.

Pendant la période entre avril et décembre, 38 familles sur les communes d'Artigat et Le Fossat ont été sensibilisées avec cette démarche. Au total, dans la vallée de la Lèze, 60 familles y ont participé volontairement depuis 2019. Actuellement, les rendez-vous avec les familles sont assurés par la chargée de Prévention des inondations et depuis mi-juillet par Steven COGOINI, volontaire du service civique au SMIVAL.

#### Dates clés :

- > Avril décembre Rencontres de 38 familles et réalisation des PFMS à Artigat et le Fossat
- > 19 juillet Arrivée de Steven COGOINI, volontaire du service civique





### 3. Accompagnement dans la mise à jour des Plan Communaux de Sauvegarde

Dans le cadre de l'action 3.1 du PAPI d'intention « Analyser, actualiser et enregistrer le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) », le SMIVAL accompagne les communes qui le souhaitent dans la mise à jour de leur PCS. Durant le premier semestre 2021, le SMIVAL a mené 3 réunions de travail avec l'équipe municipale de Beaumont-sur-Lèze et leur PCS a été mis à jour pendant le mois de mars. De même, plusieurs réunions ont eu lieu avec la commune de Saint-Sulpice-sur-Lèze et la mise à jour de leur PCS est en cours de finalisation.

Les communes de Sainte-Suzanne et de Lézat-sur-Lèze ont également sollicité le SMIVAL pour solliciter un accompagnement et une réunion avec chaque équipe municipale s'est tenue pendant l'été.

Afin d'améliorer la lecture de l'échelle limnimétrique situé sur le pont de la RD43 à Beaumont-sur-Lèze, le SMIVAL a procédé au repositionnement de cet outil le 30 juin.





Repositionnement de l'échelle limnimétrique sur le pont de la RD43 à Beaumont-sur-Lèze, le 30 juin 2021

#### Dates clés :

> 25 nov. 2020 Réunion de travail mise à jour PCS Beaumont-sur-Lèze

28 janvier Réunion de travail mise à jour PCS Saint-Sulpice-sur-Lèze 17 fév. Réunion de travail mise à jour PCS Beaumont-sur-Lèze 18 fév. Réunion de travail mise à jour PCS Saint-Sulpice-sur-Lèze 04 mars Réunion de travail mise à jour PCS Beaumont-sur-Lèze Mise à jour du PCS Beaumont-sur-Lèze 11 mars 05 août Réunion de travail mise à jour PCS Sainte-Suzanne 01 sept. Réunion de travail mise à jour PCS Lézat-sur-Lèze nov. Mise à jour du PCS Saint-Sulpice-sur-Lèze

## D. Réduction de vulnérabilité (Axe 5 du PAPI d'intention)

### 1. Diagnostics de vulnérabilité des particuliers et professionnels

La réduction individuelle de la vulnérabilité des enjeux s'est affirmée au cours des dernières années comme un axe fort de la gestion du risque inondation. Les mesures individuelles de réduction de vulnérabilité peuvent apporter un bénéfice important en adaptant l'organisation et les bâtiments sur des secteurs qui ne bénéficient pas des aménagements collectifs ou en complétant les effets des aménagements collectifs par des mesures individuelles (inondation résiduelle, habitations les plus basses).

Ainsi, le marché n°3 du PAPI d'intention concerne la réalisation des diagnostics de réduction de la vulnérabilité sur les communes d'Artigat et le Fossat, où des PPR en vigueur imposent des mesures ETPPR. Ce marché vise à contribuer à définir et tester le cadre financier et juridique d'un soutien des collectivités aux mesures de réduction de la vulnérabilité chez les particuliers. Ce marché a été attribué au bureau d'études MAYANE qui a démarré sa mission en août 2020. Une réunion de démarrage d'opération a été réalisée le octobre 2020 avec la participation de la DDT Ariège, le Mairie d'Artigat, MAYANE et le SMIVAL.

Une réunion publique d'information s'est tenue le 12 janvier au Fossat avec la participation des municipalités, le bureau d'études MAYANE et le SMIVAL. L'objectif de cette réunion a été de présenter la démarche « Expertise inondation, je réalise le diagnostic de mon habitation » et de répondre aux questions des particuliers concernés par les mesures obligatoires du PPRi au Fossat et à Artigat. Une vingtaine de personnes ont participé à cette réunion.



Réunion publique d'information « Expertise inondation, je réalise le diagnostic de mon habitation »



Plaquette de la démarche « Expertise inondation, je réalise le diagnostic de mon habitation » élaborée par MAYANE

Le bureau d'études a menée 4 sessions de terrain entre les mois de février et août, en réalisant 108 diagnostics sur les deux communes. MAYANE a réalisé un rapport de phase 1, dite phase pilote, qui a été livré en avril, suivi d'une réunion de présentation d'étude qui a eu lieu le 7 juin. Cette réunion de phase a permis de valider la méthode mise en place par MAYANE pour la préconisation de mesures, cependant, plusieurs échanges avec la DDT09 et MAYANE ont dû avoir lieu afin de bien clarifier ces hypothèses.





Visites de terrain réalisées par MAYANE et son sous-traitant géomètre GEOSAT, février 2021

Les rapports de diagnostic élaborés par MAYANE sont remis aux bénéficiaires par le SMIVAL. Un rendez-vous leur est proposé afin de faire cette restitution sur place et échanger sur le contenu du rapport. Cet échange permet également de faire un point sur les suites à donner, soit la procédure de demande de subventions auprès de l'Etat. Durant le premier semestre 2021, 16 rendez-vous de restitution ont été assurés par l'animatrice PAPI.

### Dates clés :

- 12 janv. Réunion publique d'information « Expertise inondation » au Fossat
- O1 au 05 fév. Session n°1 Diagnostics pilote « Expertise inondation, je réalise le diagnostic de mon habitation »
- 29 mars 4 avril Session n°2 Diagnostics « Expertise inondation, je réalise le diagnostic de mon habitation »

7 juin Réunion de présentation phase pilote
 14 au 18 juin Session n°3 – Diagnostics « Expertise inondation, je réalise le diagnostic de mon habitation »
 23 juillet Echange technique DDT09/SMIVAL/MAYANE à la demande de la DDT09
 23 au 27 août Session n°4 – Diagnostics « Expertise inondation, je réalise le diagnostic de mon habitation »
 6 oct. Echange technique DDT09/SMIVAL/MAYANE
 9 novembre Création d'un catalogue d'entreprises et de solutions de réduction de la vulnérabilité
 15 au 19 nov. Session n°5 – Diagnostics « Expertise inondation, je réalise le diagnostic de mon habitation »



Catalogue d'entreprises et de solutions de réduction de vulnérabilité

## 2. Travaux de réduction de vulnérabilité des bâtiments publics

Suite à la remise des résultats des diagnostics de vulnérabilité par ARTELIA en 2018, les conseils municipaux des 5 communes concernées ont sélectionné les travaux à réaliser répartis sur 8 sites. Ces travaux feront l'objet d'une opération groupée sous maitrise d'ouvrage du SMIVAL.

Dans l'année 2020, des visites complémentaires des différents sites ont été réalisées afin de préciser les travaux à réaliser et solliciter des devis auprès d'entreprises spécialisées. Toutefois, l'analyse des sites a montré la nécessité de recourir à un bureau d'études technique pour vérifier notamment la stabilité des bâtiments lors de la mise en charge des équipements de réduction de vulnérabilité, et à un bureau de contrôle pour les ERP de quatrième catégorie. Ainsi, le Comité syndical a décidé en décembre 2020 de recourir à un bureau de contrôle et à un bureau d'étude technique, afin de vérifier le respect des normes bâtimentaires. La consultation des prestataires potentiels a été réalisée fin 2020 – début 2021.

Durant le premier semestre 2021, les demandes d'aide ont été relancées auprès des financeurs et celles-ci sont passées en Commission Permanente cet automne.

#### Dates clés :

8 décembre Réunion avec les communes concernées par les travaux

16 décembre Délibération du Comité syndical pour recourir à un bureau de contrôle et à un bureau d'étude technique

38/43

29 septembre Diagnostic amiante sur 7 bâtiments publics de la vallée de la Lèze :

- Ecole de Beaumont-sur-Lèze,
- Vestiaire de Beaumont-sur-Lèze,
- Club house de rugby de Saint Sulpice-sur-Lèze,
- Ateliers municipaux de Saint Sulpice-sur-Lèze,
- Salle des fêtes de Lézat-sur-Lèze,
- Salle des fêtes d'Artigat,
- Salle des fêtes de Villeneuve-du-Latou.

Rapport d'activité 2021 Février 2022

#### 3. Stratégie globale de réduction de vulnérabilité

La réduction de vulnérabilité constitue l'une des pistes promues au niveau national pour réduire l'exposition des personnes et des territoires aux risques d'inondations. Mais le cadre administratif et financier n'a pas permis d'impulser la réalisation de travaux au cours des dernières années. Aussi, le SMIVAL s'implique-t-il pour favoriser la mise en œuvre d'actions sur les bâtiments publics et rechercher des voies d'optimisation sur les bâtiments privés. Tous les porteurs de PAPI au niveau national semblent rencontrer les mêmes difficultés à mobiliser les maitres d'ouvrages ou les propriétaires.

Durant le premier semestre 2021, le SMIVAL a participé à la Journée d'échanges PAPI/SLGRI le 29 juin afin de partager l'expérience du syndicat dans la stratégie de réduction de vulnérabilité dans la vallée de la Lèze. La présentation s'est portée sur plusieurs expériences : les premières expérimentations réalisées par le SMIVAL dès 2009 en collaboration avec la DREAL, les mesures de réduction de la vulnérabilité des entreprises, des bâtiments publics et enfin sur l'habitat particulier.



Participation par visio-conférence à la Journée d'échanges PAPI/SLGRI organisé par le CEPRI

#### Dates clés :

29 juin Participation Journée d'échanges PAPI/SLGRI

# E. Tableau récapitulatif des missions

Répartition des missions	Unités de temps (jours)
Animation, coordination et pilotage	60
Animation et AMO	20
Suivi technique et financier des actions	20
Évolutions du cadre administratif (GEMAPI)	5
Urbanisme	5
Suivi hydrologique	10
Amélioration des connaissances et ouvrages hydrauliques	40
Dispositifs de surveillance, alerte et gestion de crise	60
Dispositifs de surveillance et d'alerte	15
PFMS	25
Gestion de crise	20
Réduction de vulnérabilité	60
Diagnostics de réduction de vulnérabilité des particuliers et professionnels	45
Travaux de réduction de vulnérabilité des bâtiments publics	15
TOTAL	220

## F. Indicateurs de réussite

Indicateurs de réussite	Objectif	Réalisé
Nombre d'actions lancées	19	19
Nombre d'actions réalisées (nombre d'actions en cours)	19	3 (16)
Dépenses engagées (HT)	816 000 €	557 712,50€
Nombre de COTECH et COPIL	1/an	1 [20 janvier 2021]
Rapports périodiques d'avancement	1/an	1 [Nov. 2021]
Nombre de réunions de concertation	6	2 [10 mai 2021] [26 nov. 2021]
Dépôt du dossier de PAPI complet	Juillet 2022	-

## IV. REVUE DE PRESSE

## La Dépêche

Publié le 20/11/2021 à 05:14

# Saint-Sulpice-sur-Lèze. Ateliers de concertation : les habitants face aux inondations

Environnement. Quelles actions aujourd'hui et pour les 10 prochaines années ?Le 5 novembre, se tenait la réunion de restitution de l'étude de...



Publié le 20/11/2021 à 05:14

# Labarthe-sur-Lèze. Face aux inondations, l'avis de la population

Social. La réunion du SMIVAL, Syndicat Mixte Interdépartemental de la Vallée de la Lèze, concernant la restitution de l'étude de faisabilité des...



Publié le 18/11/2021 à 05:10

## Le Fossat. Face aux inondations, le Smival informe

Urbanisme - Aménagement. La réunion de restitution de l'étude de faisabilité des ouvrages collectifs de prévention des inondations s'est ten...



Publié le 21/09/2021 à 05:12

## Labarthe-sur-Lèze. La qualité de l'eau de la Lèze en question

Social. Le Comité syndical du SMIVAL, le syndicat de la vallée de la Lèze, a abordé la question inquiétante de la qualité de l'eau de la Lèze. En effet,...



Publié le 13/09/2021 à 05:12

## Villeneuve-du-Latou. Les travaux d'entretien des cours d'eau sont en cours

Énergie. Les travaux d'entretien régulier de la Lèze et de ses affluents ont démarré lundi 30 août en Ariège sur le ruisseau du Jacquart à Artigat. Ils...



Publié le 11/09/2021 à 05:13

## Beaumont-sur-Lèze. On s'occupe du ruisseau d'Argente

Environnement. Les travaux d'entretien régulier de la Lèze et de ses affluents ont démarré lundi 30 août en Ariège sur le ruisseau du Jacquart...



Publié le 11/09/2021 à 05:13

## Saint-Sulpice-sur-Lèze. La qualité de l'eau: des millions d'euros investis

Environnement. Au cours de sa séance du 5 juillet, le Comité syndical du SMIVAL, le syndicat de la vallée de la Lèze, a abordé la question...



Publié le 01/09/2021 à 05:11

## Lagardelle-sur-Lèze. Conférence-débat autour du développement durable

Colloques et conférences. Comment se forment les rivières ? La soirée "la Bobine Verte", organisée par la commune de Lagardelle et le PETR Sud...



Publié le 29/06/2021 à 05:14

# Vallée de la Lèze à Le Fossat : le Smival mène des diagnostics inondation chez les particuliers

Intempéries. Deux maisons situées en zone inondable, l'une au hameau du Fustié sur la commune d'Artigat, concernée par le débordement d'un pet...



Publié le 27/05/2021 à 05:10

# Labarthe-sur-Lèze. Concertation sur les inondations avec le monde agricole

**Agriculture.** Les liens entre agriculture et inondations sont nombreux et c'est pour en discuter que Jean-Jacques Martinez, le président du Smival...



Publié le 15/04/2021 à 05:12

## Pailhès. Une pêche électrique pour surveiller la biodiversité

**Environnement.** Il y avait beaucoup de monde, lundi matin, dans la Lèze et sur ses rives pour opérer ou assister à une pêche électrique et scientifiqu...



Publié le 05/04/2021 à 18:53

## Ariège : le SMDEA va investir près de 9 millions € pour rénover les stations d'épuration de la vallée de la Lèze

**Urbanisme** - **Aménagement**. Christine Téqui, présidente du Syndicat de l'eau et de l'assainissement, SMDEA09, et du conseil départemental de l'Arièg...



Publié le 24/03/2021 à 05:08

# Labarthe-sur-Lèze. Gestion des rivières:ateliers dès ce

**Social.** Quelles rivières voulons-nous demain ? Quelles actions faudrait-il mettre en place pour y arriver ? Comment gérer les érosions et...



Publié le 18/02/2021 à 05:07

# Point sur les actions de prévention des inondations à Labarthe-sur-Lèze

Intempéries. Mercredi 20 janvier, Jean-Jacques Martinez, président du Syndicat de la vallée de la Lèze, le Smival, Cécile Lenglet, sous-préfet de...



Publié le 01/02/2021 à 05:11

# Le Fossat. Expertise inondation: une obligation, et des aides

**Vie pratique - conso.** A l'invitation de Laurent Panifous, maire du Fossat, François Vanderstraeten maire d'Artigat, et Jean-Jacques Martinez,...

